



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 janvier 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-01-04 / MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2026 TELLE QUE PRÉVUE PAR LA RÉSOLUTION 2025-11-264 ADOPTÉE EN SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec (CMQ) prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-11-264 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 11 novembre 2025 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 conformément à l'Article 148 du CMQ;

CONSIDÉRANT QUE la date du lundi 9 février 2026 a été retenue pour la séance ordinaire du mois de février 2026 par rapport a ;

CONSIDÉRANT que le lundi 2 février 2026 constitue un jour problématique pour l'adoption du règlement de taxation;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de différer la séance ordinaire prévue en date du 2 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Yannick Trépanier et appuyée par le conseiller Alain Demers et résolu :

- **DE REPORTER** la séance ordinaire du mois de février 2026 initialement prévue le lundi 2 février 2026 conformément au calendrier adopté par résolution 2025-11-264 **au lundi 9 février 2026 à 19h30**;

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 janvier 2026**.



Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière

*2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450 | Télécopieur : 819 353-3459*